



**AVIS A LA BATELLERIE N° 2018/BAÏSE/Dép47/019**

**RIVIERE LA BAÏSE**

Vu le code des Transports, 4<sup>ème</sup> partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, à l'amont de l'embranchement avec le canal de Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2017 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

**INFORME**

Les usagers de la **rivière La Baïse**, que la navigation est fermée à compter ce jour, mardi 17 juillet à 9h00. La Baïse dépasse le niveau des plus hautes eaux navigables (PHEN).

**DAMAZAN le 17 juillet 2018**

**Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,**

Service Navigation

**Philippe LIAUNET**